

**Procès-Verbal du CONSEIL SYNDICAL
du 25 octobre 2021**

Département de l'AIN

**Arrondissement
de Belley**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À
VOCATION DE CONSTRUCTION ET DE
GESTION D'UNE GENDARMERIE A
PLATEAU D'HAUTEVILLE**

L'an deux mille vingt et un, le Vingt-cinq octobre, à dix-huit heures trente, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION DE CONSTRUCTION ET DE GESTION D'UNE GENDARMERIE A PLATEAU D'HAUTEVILLE (Ain), se sont réunis en la salle commune de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit octobre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 14 TITULAIRES 14 SUPPLEANTS

MEMBRES PRESENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE : 12

TITULAIRES	PRES (Présent) EXCU (Excusé)			SUPPLEANTS	REP (Représenté par) ET SV (Et, présent sans voix délibérative)			
ARANC	PRES	M.	Daniel	MATHIEU		Mme	Sophie	DUMAS
BRENOD	PRES	M.	Etienne	RAVOT		M.	Alain	JACQUET
CHAMPDOR- CORCELLE	EXCU	M.	Stéphane	MARTINAND	REP	Mme	Denise	SERPOL
CHEVILLARD	PRES	M.	Alain Daniel	BROCHARD		M.	Henri	MONNET
CONDAMINE	EXCU	M.	Damien	VAILLOUD	/	M.	Damien	BUISSON
CORLIER	EXCU	M.	Jacques	DOY	/	M.	Romain	MILETO
HAUT VALROMEY	PRES	M.	Bernard	ANCIAN		Mme	Nathalie	GALLET
IZENAVE	PRES	M.	Thiery	DRUET	SV	M.	Régis	BILLON
LANTENAY	PRES	M.	Jean-Louis	BENOIT	SV	M.	Raymond	BALLAND
OUTRIAZ	PRES	M.	Jean- François	ROY		M.	Jean-Pierre	GUICHON
PLATEAU d'HAUTEVILLE	PRES	M.	Philippe	EMIN	SV	M.	Alain	MASSIRONI
PREMILLIEU	PRES	M.	Pascal	TORRION		M.	Alain	DUGENY
RUFFIEU	PRES	M.	Pierre	BROUSSART		M.	François	GIRAUD
VIEU d'IZENAVE	PRES	M.	Dominique	DELAGNEAU		M.	Jacques	POINT

Secrétaire de séance :

M. Jean-François ROY

La séance est ouverte en présence de 12 conseillers ayant voix délibérative, soit 12 votants en début de séance.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le Procès-verbal du 20 septembre 2021.

2. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

2.1. Convention d'adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADI01) (délibération)

M le Président fait part de ses contacts avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADI01) pour laquelle aucune adhésion ne sera demandée en 2021 au SIVU. Ce dernier s'acquittera de son adhésion annuelle seulement en 2022, calculée sur 0,10 cts par Habitant, soient pour 9 466 habitants quelques 946 €uros à prévoir au budget 2022.

Il répond que le SIVU doit adhérer individuellement bien que les communes soient adhérentes individuellement. Il précise que l'ADI01 mène actuellement plusieurs projets de gendarmerie et développe une bonne expérience avec des compétences multiples dont juridiques et en recherche de subventions.

Le conseil syndical, à l'unanimité

- **ADHERE** à l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'en approuver les statuts,
- **APPROUVE** le versement d'une cotisation pour l'année 2022 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts,
- **DECIDE** d'inscrire la dépense au budget 2022,

2.2. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la gendarmerie - ADI01 (délibération)

M le Président présente la proposition de convention, avec une lecture de l'article 2. Il fait part de l'urgence de mener une étude de faisabilité et de produire un programme technique détaillé.

L'étude détaillée fournira l'estimation financière plus précise du projet. Elle devra suivre le cahier des charges de la gendarmerie. L'assemblée échange sur le montage technique et ses phases décisionnelles de choix des Assistance à maîtrise d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre et entreprises.

M le Président répond et rappelle les coûts de construction estimés en option haute à 3 485 340€ et en option basse à 2 873 173 €, estimation à actualiser.

18 :55 Arrivée de Damien VAILLOUD, la séance se poursuit en présence de 13 conseillers ayant voix délibérative, soit 13 votants.

Le conseil syndical, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention qui est consentie par le SIVU au profit de l'Agence départementale d'ingénierie ADI01

2.3. Autorisation de télétransmission des actes au contrôle de légalité via l'opérateur FAST (délibération)

M le Président présente la nécessité de dématérialiser les transmissions administratives et propose de prendre le même système que celui de la commune de PLATEAU d'HAUTEVILLE.

Le conseil syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la mise en œuvre de la dématérialisation de la comptabilité et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité via le dispositif homologué,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec la Préfecture de l'Ain,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à l'inscription sur la plateforme Docapost-Fast,

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Point sur l'opération de démolition du bâtiment de Bellecombe

M le Président demande à Alain MASSIRONI d'intervenir sur le projet de démolition de BELLECOMBE. Alain MASSIRONI rappelle que les diagnostics déjà réalisés n'ont pas révélés de surprise. Il fait part de l'appel d'offre en cours sur la maîtrise d'œuvre avec 5 visites prévues pour une réponse en fin de semaine. Il annonce que l'appel d'offre pour le diagnostic déchet basé sur le nouveau décret présente 3 offres dont une sera prochainement retenue. Il confirme l'impérieuse nécessité de la prochaine étape de l'étude de faisabilité par l'ADI01 puisque le Fond friche impose une organisation sans faille. Et il répond sur les contraintes du fonds friche. L'imbrication de la construction et de la déconstruction engendre un planning très serré.

M le Président rappelle les dossiers de subventions déposés.

3.2. Point sur la demande au ministère de l'agrément du Projet de Gendarmerie de PLATEAU D'HAUTEVILLE sous le décret de 1993 et acceptation du terrain par la commission technique de la Gendarmerie Nationale

M le Président fait part et donne lecture de la lettre de M le Colonel de Gendarmerie. Il informe l'assemblée de l'état d'avancement de la cession. La lettre du Colonel implique une nouvelle délibération à prendre par le SIVU le 29 novembre prochain.

Il expose la réserve du bureau des affaires immobilières de la gendarmerie sur le terrain qui devra présenter 2 entrées. Alain MASSIRONI apporte des détails techniques.

Pierre BROUSSART revient sur la demande d'engagement de l'Etat sur un bail supérieur à 9 ans. Il renouvelle l'expression de ses craintes concernant cette gendarmerie. Les technologies évoluant très rapidement, il doute du besoin dans 9 ans d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville, trouvant personnellement inadmissible la réserve de l'Etat. Il sollicite l'étude de la rédaction d'une clause au bail d'indemnisation forfaitaire en cas de non renouvellement.

L'assemblée en discute. Daniel MATHIEU et M le Président confirment les propos du Colonel sur le non engagement de l'Etat au-delà de 9 années.

3.3. Information de la Banque des Territoires

M le Président présente la première réponse de la banque des territoires qui accompagne les collectivités sur ce type de projet en proposant un taux de 1,5 sur 40 ans.

L'assemblée engage une discussion sur les finances et s'interroge sur le paiement des loyers par la gendarmerie, annuel, à terme échu ainsi que sur les subventions certainement réduites à la seule DETR nationale.

La prochaine séance du Conseil syndical est proposée pour le

- **lundi 29 novembre 2021 à 18h00 en salle de la Mairie de Plateau d'Hauteville.**
- Pierre BROUSSART demande l'organisation d'un rendez-vous de travail avec M DUTRAY Maire de PORT afin d'échanger son projet de gendarmerie du même type.

La séance est levée à 19 h 45.



Le Président,

Philippe EMIN